

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE

DU 5 SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal d'Audon s'est réuni ce jour, 5 septembre 2023 à 18h00 (cinq septembre deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

Les membres suivants du conseil municipal sont présents :

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique TOUYA DULAU, Magali DE PONTE, Carole LABAT et Xavier MORLIGHEM.

Excusés : Valérie PINTO, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPAULT.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 25/08/2023.

Madame DE PONTE Magali est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le MAIRE ouvre la séance à 18h00.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Recrutement agent technique
- 2 – Subvention exceptionnelle ACCA
- 3 – Lotissement route de Peyre
- 4 – carrefour de l'Alose
- 5 – lampadaires-éclairage public
- 6 – nouveau déploiement SIETOM
- 7 – Questions diverses
- 8 – Travaux

1 –RECRUTEMENT AGENT TECHNIQUE :

Mr le MAIRE évoque le recrutement d'un nouvel agent technique en remplacement de Nicolas THOUVENIN muté au Lycée Haroun TAZIEFF de Saint-Paul-lès-Dax.

Suite à la mise en ligne de l'offre d'emploi par le CDG40, une dizaine de candidatures ont été reçues dans les Mairies. 4 candidats, ceux dont les profils correspondaient le plus aux besoins, ont passé un entretien avec les 2 Maires et Adjointes aux travaux.

Après discussion entre les 4 élus et retour des candidats, il est proposé de recruter Maxence HAGEGE, 31 ans, de Tartas. Comme par le passé, un CDD de 6 mois renouvelable 6 mois supplémentaires, suivi d'une année de stagiairisation puis au final d'une titularisation sera signé. Vu le timing serré, la disponibilité du nouvel employé, il a été proposé de recruter

Maxence par le biais du service remplacement du CDG40 pendant 4 mois. Ainsi son contrat CDD avec les 2 communes débutera le 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le MAIRE invite le nouvel agent à se présenter auprès des membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL valide le recrutement de Monsieur Maxence HAGEGE dans les termes qui viennent de lui être présentés et charge le Maire des démarches et signatures afférentes.

2 – ACCA Subvention exceptionnelle suite travaux :

Mr le MAIRE informe le conseil municipal que le bureau de l'ACCA a réalisé cet été avec ses bénévoles un carrelage des lieux de découpe et préparation à la maison ACCA. Le montant des dépenses pour les matériaux s'est élevé à 500€. Même si l'association n'a rien demandé mais étant donné que le bâtiment est propriété de la commune, il serait bienvenu, selon le Maire, d'allouer exceptionnellement une aide complémentaire et il propose aux Conseillers Municipaux une somme de 250€. Après en avoir délibéré, à la majorité, le CONSEIL MUNICIPAL valide cette proposition et charge le MAIRE des démarches afférentes. Magali DE PONTE ne participe pas au vote.

3 – LOTISSEMENT ROUTE DE PEYRE :

Mr le MAIRE informe le CONSEIL MUNICIPAL que le permis d'aménager du lotissement route de Peyre a été déposé , il y a quelques semaines .

Par ailleurs, il donne lecture d'un courrier de JM FILIPOZZI concernant le nom donné à ce nouveau quartier. Il évoque entre autres, l'histoire de Georges LAPEYRE et invite le CONSEIL MUNICIPAL à revoir sa position concernant le nom de baptême de ce nouveau quartier en le renommant lotissement G LAPEYRE. Monsieur le MAIRE précise qu'il n'est pas dans les habitudes et que jusqu'à présent, aucun usage nominatif n'a été fait pour nommer bâtiment ou quartier à AUDON et qu'enfin, ce nom de lotissement du Tchoupayre a été acté avec l'assentiment de la famille et a déjà été officialisé pour tous les documents administratifs.

4 – CARREFOUR DE L'ALOSE :

Monsieur le MAIRE informe les CONSEILLERS MUNICIPAUX que les violentes précipitations de mai-juin ont créé pas mal de désordres hydrauliques notamment chez Gaby et Eric Goul au carrefour des aloses. Les canalisations d'eaux pluviales sont par endroits bouchées et nécessitent un curage à la fois des tuyauteries mais aussi des fossés. Contact a été pris avec l'UTD de TARTAS et il a été entendu que Commune et UTD travailleraient de concert pour

rétablir au plus vite la situation. Une mini pelle avec chauffeur et un hydrocurage seront réalisés courant septembre le long du virage « Parché et celui coté « Pédegert ». Par ailleurs, la commune a procédé au déblayage du regard-avaloir qui récolte les eaux pluviales des maisons GOUL et DUCASSE. Bernard FERNANDEZ complète que l'état du regard est dégradé.

5 –LAMPADAIRES ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le MAIRE évoque le remplacement des lampes des candélabres par des lampes LED. Le chiffrage a été reçu, il est plus élevé que prévu au printemps, du fait de la non-éligibilité de certains foyers. Malgré tout, les travaux sont maintenus et devraient avoir lieu à l'automne. Le mandatement de 12 643.00 € sera inscrit au budget 2024. La consommation devrait être abaissée et il faudra revoir les abonnements à la baisse de fait de la diminution de puissance. Le matériel de commande, les horloges et armoires électriques seront-elles aussi renouvelées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du lancement de travaux et charge monsieur le MAIRE des démarches afférentes.

6 –Nouveau déploiement des conteneurs SIETOM

Mr le MAIRE nous fait part des derniers échanges avec le SIETOM pour un nouveau déploiement des conteneurs de tri et ordures ménagère. Aujourd'hui AUDON devrait posséder 2 stations de tri supplémentaires et remplacer les petits conteneurs ordures ménagères par des conteneurs haute capacité mais moins nombreux sur le territoire, à savoir entre 4 et 8 équipements. L NOLIBOIS précise que si la majorité des mises en place ne coûtera rien ou peu à la commune, un tri avec conteneurs semi-enterrés sera entièrement à la charge de la commune soit environ 20 000€ (conteneurs et frais de terrassement).

Il s'agit, pour le conseil municipal de proposer les emplacements idéaux pour ces équipements sachant que le tri de la maison des associations ne bougera pas et que les 4 petits conteneurs seront remplacés par une colonne aérienne (enterrée impossible car passage de câbles d'éclairage public à proximité).

Il reste donc 2 emplacements de tri à trouver et 4 à 8 emplacements pour les O-M.

- Station tri 1 : maison des assos + 1 colonne aérienne
- Station tri 2 : Route de Montfort ? + 1 colonne semi-enterrée ?
- Station tri 3 : lieu-dit Maçon ? + 1 colonne aérienne ?
- 1 colonne aérienne à Menaout ou 1 enterrée à bernadia ?
- 1 colonne semi-enterrée à Maurian ?
- 1 colonne aérienne route du moulin ?

Monsieur le MAIRE invite les CONSEILLERS MUNICIPAUX à réfléchir sur d'autres localisations possibles et prendra rendez-vous avec les techniciens du SIETOM pour valider ou pas les emplacements proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Mr le MAIRE fait part au conseil municipal de quelques sujets divers :

- **Cantine scolaire** : Le SIVU scolaire s'approvisionne auprès de la cuisine de la maison de retraite de Souprosse pour les repas scolaires. Or un calcul de coût a montré que les coûts de revient étaient largement supérieurs au prix vendu par l'EPAHD au SIVU. Une réévaluation va donc être lancée sur les 3 prochaines années.
- **Entretiens divers** : Prévoir la taille des arbres au lotissement du Carrefour et celle d'un arbre mort en face de la maison du carrefour) Beaucoup ont des résurgences et méritent qu'ils soient assainis.
- **Nettoyage façade et toitures des anciennes écoles** : La société DRONE PLUS va prochainement procéder à un nettoyage de la façade des anciennes écoles (devis de 486.00 € TTC) ainsi que la toiture (devis de 2014.74 € TTC). Des devis ont aussi été réalisés pour les autres bâtiments et seront peut-être à planifier sur les prochaines années.
- **Relance auprès du SAM** : Monsieur le MAIRE a relancé le technicien rivière pour le nettoyage de l'ilot du pot d'Onard et ce avant l'automne. Pas de retour d'information à ce jour.
- **Plantations arbre arraché en 2022** : Le remboursement de l'arbre arraché en 2022 sur le parking de l'église est effectif depuis ces dernières semaines. L'entreprise Gaillardet procédera à la plantation ces prochaines semaines.

8 – TRAVAUX :

B FERNANDEZ, Adjoint aux travaux dresse un bilan trimestriel :

- ❖ Une formation d'échafaudage a eu lieu en juin. Cette formation a été organisée avec l'ASFO à AUDON.
- ❖ Des tuiles ont été transportées avec Didier T - Pascal M- Nicolas B. - Nicolas L et Eric D. Bernard FERNANDEZ les remercie vivement pour leur aide. Cela permet d'entretenir les chemins à moindre coût.

- ❖ Bernard FERNANDEZ informe le conseil municipal des horaires estivaux de Nicolas T. De tout l'été, et du fait de ses congés à solder avant mutation , il a travaillé 9 jours sur 23 jours possibles ! Dont une journée d'élagage avec Didier T.
- ❖ Bernard FERNANDEZ informe que tant que la nacelle était attelée, il en a profité pour tailler la haie du carrefour et quelques autres dans le bourg.

❖ PEUPLIERS:

Nous avons à ce jour passé 40 heures d'élagages et couvert 8 ha. Il en reste un peu pour terminer la saison 2023.

Bernard FERNANDEZ tient à remercier grandement Dominique LACAUSSAGUE, Laurent NOLIBOIS, Pascal MARTIN et Xavier MORLIGHEM pour l'avoir aidé dans cette tâche importante pour les finances publiques. Sans oublier Didier TAUZIN qui arrive à s'organiser avec l'arrosage pour être présent le maximum de son temps. Monsieur le MAIRE félicite lui aussi toutes ces personnes qui ont donné de leur temps ainsi que Bernard pour la planification et le suivi de ces travaux.

- ❖ Mr Bernard FERNANDEZ émet l'hypothèse que la parcelle du Mourliou à l'entrée à droite devrait rapidement être vendue. Monsieur le MAIRE le propose de prendre contact avec l'habituel acheteur pour avoir une évaluation de vente.
- ❖ Un rendez-vous avec l'entreprise avec Escriba est également fixé pour terminer les travaux de la plonge de la salle des fêtes et corriger les défauts d'écoulement des eaux sur les plans de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le MAIRE lève la séance à 20h00.